



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FCTVA

Question écrite n° 15478

## Texte de la question

M. André Berthol attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème que rencontrent les communes des cités minières pour récupérer la TVA dans le cadre des travaux de rénovation subventionnés par le groupement interministériel des rénovations des zones minières (GIRZOM). La plupart des projets sont en effet réalisés par tranches de travaux, ces tranches de travaux ne donnant lieu à récupération de la TVA qu'à l'issue du transfert définitif des voiries et réseaux dans le patrimoine des communes. Il lui demande, compte tenu des montants importants des investissements, s'il ne serait pas plus judicieux, eu égard aux budgets communaux, d'autoriser le bénéfice des dotations du FCTVA par tranche, la procédure d'incorporation des voiries et réseaux divers (VRD) dans le patrimoine communal étant effectuée progressivement.

## Texte de la réponse

Les travaux de rénovation des cités minières, subventionnés par l'Etat, concernant principalement des voiries et réseaux divers, sont réalisés par tranches et font, par conséquent, l'objet d'une intégration progressive dans le patrimoine communal. Par conséquent, à l'achèvement de chaque tranche, les dépenses correspondantes sont imputées, par opérations d'ordre budgétaire, à la section d'investissement du compte administratif de chaque commune, au titre des immobilisations en cours (compte 23). Ainsi, l'incorporation des travaux au patrimoine des communes se faisant à l'achèvement de chaque tranche, le FCTVA peut être attribué au fur et à mesure de cette incorporation. A l'achèvement de l'opération de rénovation, l'intégralité des travaux réalisés sur le patrimoine communal sera intégré, par une opération d'ordre non budgétaire, en dépenses de la section d'investissement du compte administratif de chaque commune, au titre des immobilisations (compte 21). Ces dépenses ayant préalablement bénéficié du fonds de compensation ne seront pas éligibles au FCTVA.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Berthol](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15478

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1998, page 3112

**Réponse publiée le :** 31 août 1998, page 4820